

Gap le 9 Mars 2019

**Bilan de la consultation du public sur le projet de plan  
de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures  
de transports terrestres de la Commune de Gap**

www.ville-gap.fr

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a fait l'objet d'une consultation publique du 8 Janvier au 9 Mars 2019.

Le projet et le registre ont été mis à la disposition du Public à la Mairie de Gap - Service Communal Hygiène et Santé - 3 rue Colonel Roux.

Le projet de PPBE était également consultable sur le site internet de la Ville avec possibilités d'émettre des observations soit par courrier postal adressé en Mairie, soit en remplissant le registre ouvert.

Le public en a été informé par un article paru dans le Dauphiné Libéré le 16 Janvier 2019

Une observation a été recueillie à l'occasion de cette consultation:

"Elle porte sur la pollution sonore occasionnée par les avertisseurs sonores des pompiers, ambulances, police...Il est précisé que dans certaines agglomérations les services de secours circulent avec les gyrophares et utilisent que brièvement la sirène".

Cette observation concerne des nuisances de voisinage, ne relevant pas explicitement de la directive européenne. Le présent PPBE ne propose donc pas d'action concrète visant à lutter contre ces désordres.

Par ailleurs, dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière de lutte contre les bruits de voisinage le Maire transmet cette observation aux services concernés.

Le PPBE peut être approuvé par arrêté municipal et publié sur le site internet de la Ville de Gap.



POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Jean-Pierre MARTIN